

20. Les pouvoirs conférés par le présent acte cesseront et prendront fin à moins que le dit chemin de fer ne soit commencé dans les quatre années et achevé dans les huit années de la passation du présent acte.

5 21. Le présent acte sera désigné et pourra être cité sous le nom de "l'Acte de chemin fer et de pont du Coteau et de la ligne provinciale."

FORMULE A

Formule d'acte de vente.

Sachez tous par ces présentes, que je, A. B., de _____, en considération de la somme de _____ à moi payée par la "Compagnie de chemin de fer et de pont du Coteau et de la ligne provinciale," que je reconnais par les présentes avoir reçue, cède, ou vends et transporte à la dite "Compagnie de chemin de fer et de pont du Coteau et de la ligne provinciale," ses successeurs et ayant-cause, tout ce certain lot de terre (*ici désignez le terrain*), pour la dite compagnie, ses successeurs et ayant-cause à toujours, avoir et posséder le dit lot de terre et dépendances.

En foi de quoi, mon seing et sceau ce _____ jour de _____ mil huit cent _____

Signé, scellé et délivré en présence de)

C. D.

E. F.

} A. B. [L. S.]